



INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE CARDIOLOGIE
ET DE PNEUMOLOGIE
DE QUÉBEC



POUR DIFFUSION
IMMÉDIATE

Communiqué interne

COURRIER ÉLECTRONIQUE ET INTRANET

DESTINATAIRES : Membres du CMDP
Résidents en médecine et infirmières praticiennes spécialisées
Chefs des unités de soins et services
Assistant-techniques en pharmacie
Direction des soins infirmiers
Direction des services professionnels

EXPÉDITEUR : Julie Racicot, chef du département de pharmacie

DATE : 8 février 2017

OBJET : **Nouveaux outils cliniques pour prescrire l'argatroban**

***** SVP faire suivre à tout le personnel infirmier *****

Sur recommandation du Comité de vigie des ordonnances, le *Protocole d'utilisation de l'argatroban dans la thrombocytopénie secondaire à l'héparine (PRO-152)* a été aboli. Il a été remplacé par deux ordonnances individuelles standardisées et une règle d'utilisation de l'argatroban. Le prescripteur devra donc utiliser le formulaire **Ordonnance – argatroban thrombocytopénie secondaire à l'héparine** pour débiter une perfusion. Pour prescrire le passage de l'argatroban à la warfarine, il faudra utiliser le formulaire **Ordonnance – transition de l'argatroban à la warfarine**. Ces deux formulaires sont maintenant disponibles dans le GDF. Une règle d'utilisation des médicaments – argatroban a été élaborée et entérinée par le conseil d'administration. Elle fournit les informations relatives aux indications à l'IUCPQ-UL, précautions, contre-indications et les directives particulières. La règle d'utilisation sera disponible sur Intranet à compter du 9 février. Les trois nouveaux outils cliniques sont joints à l'envoi de ce communiqué.